

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF

A SA CINQUANTE-HUITIEME SESSION

Lisbonne (Portugal), 5 et 6 juin 1998

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session	2
2. Liste des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	5
4. Liste de participants	20

1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Secrétaire général
3. Communication du Président
4. Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1998-1999
5. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Comité du budget et des finances
 - b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1997
 - c) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1998
 - d) Contributions des Membres effectifs et associés pour 1999
 - e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
6. Membres affiliés - Conseil professionnel de l'OMT
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
7. Avenir de l'Organisation
8. Célébration de la Journée mondiale du tourisme en 1998
9. Préparation de la treizième session de l'Assemblée générale
10. Lieu et dates de la cinquante-neuvième session du Conseil exécutif
11. Examen et adoption des projets de décision de la cinquante-huitième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DECISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LVIII)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	5
2(LVIII)	Rapport du Secrétaire général (point 2 de l'ordre du jour)	5
3(LVIII)	Communication du Président (point 3 de l'ordre du jour)	6
4(LVIII)	Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1998-1999 (point 4 de l'ordre du jour)	7
5(LVIII)	Questions administratives, financières et statutaires b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1997 (point 5 b) de l'ordre du jour)	9
6(LVIII)	Questions administratives, financières et statutaires c) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1998 (point 5 c) de l'ordre du jour)	11
7(LVIII)	Questions administratives, financières et statutaires d) Contributions des Membres effectifs et associés pour 1999 (point 5 d) de l'ordre du jour)	12
8(LVIII)	Questions administratives, financières et statutaires e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 5 e) de l'ordre du jour)	13
9(LVIII)	Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT a) Rapport du Président (point 6 a) de l'ordre du jour)	14

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
10(LVIII)	Membres affiliés – Conseil professionnel de l’OMT b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 6 b) de l'ordre du jour)	15
11(LVIII)	Avenir de l’Organisation (point 7 de l'ordre du jour)	16
12(LVIII)	Célébration de la Journée mondiale du tourisme en 1998 (point 8 de l'ordre du jour)	17
13(LVIII)	Préparation de la treizième session de l’Assemblée générale (point 9 de l'ordre du jour)	17
14(LVIII)	Lieu et dates de la cinquante-neuvième session du Conseil exécutif (point 10 de l'ordre du jour)	18
15(LVIII)	Remerciements au pays-hôte	18

3. DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LVIII)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/58/1 prov.rev., CE/58/1 prov.rev.compl. et CE/58/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

1. Adopte l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session en y ajoutant les deux points suivants :
 - Célébration de la Journée mondiale du tourisme en 1998, et
 - Préparation de la treizième session de l'Assemblée générale.
 2. Décide de traiter de l'"Avenir de l'Organisation" après avoir examiné le point relatif aux Membres affiliés.
-

CE/DEC/2(LVIII)

Rapport du Secrétaire général

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/58/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général,

1. Le remercie pour les informations qu'il contient sur la situation du tourisme mondial, spécialement pour ce qui concerne les répercussions sur l'industrie touristique de la crise monétaire et financière asiatique et les perspectives de l'introduction de la monnaie commune européenne ;
2. Prend note avec satisfaction des informations données sur l'image et l'influence de l'Organisation ainsi que sur sa situation financière ;

3. Encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts à destination des pays non Membres de l'Organisation et susceptibles, le cas échéant, de la rejoindre ;
 4. Se félicite de la densité et de la diversité des activités conduites depuis le début de l'année ou programmés pour les prochains mois, et
 5. Demande au Secrétaire général de poursuivre dans la voie de la modernisation de l'Organisation ainsi que dans la mise en œuvre en son sein du partenariat public-privé, et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa cinquante-neuvième session, conformément au vœu exprimé dans la résolution 364(XII) adoptée lors de la dernière Assemblée générale.
-

CE/DEC/3(LVIII)

Communication du Président

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/58/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication de son Président,

1. Le remercie pour ses propositions visant à impliquer davantage la Présidence du Conseil dans la vie de l'Organisation ;
 2. Prend note de son offre de travailler conjointement avec les Vice-Présidents, afin d'apporter leur appui à la mise en œuvre des activités de l'OMT ;
 3. L'invite, ainsi que les Vice-Présidents, à participer, selon son souhait, aux réunions des différents organes de l'Institution, et
 4. Est d'accord pour inscrire à l'ordre du jour des réunions ordinaires du Conseil un point intitulé "*Communication du Président*", à l'instar de la pratique suivie par les commissions régionales.
-

CE/DEC/4(LVIII)

**Programme général de travail de l'Organisation
pour la période 1998-1999**

Point 4 de l'ordre du jour
(documents CE/58/4 et CE/58/4 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1998-1999,

1. Prend acte des résultats enregistrés en 1997 et des perspectives pour 1998 concernant l'exécution des missions sur le terrain et des projets de coopération technique ;
2. Note avec satisfaction qu'un nombre considérable de missions d'appui technique de courte durée sont soit en cours de réalisation, soit programmées pour 1998 dans les différentes régions, en réponse aux besoins particuliers exprimés par les gouvernements, et que plusieurs nouveaux projets de coopération technique seront probablement lancés dans le courant de cette année ;
3. Regrette le désengagement financier du PNUD et incite le Secrétaire général à redoubler ses efforts auprès de lui, ainsi qu'auprès des grandes institutions financières internationales susceptibles d'apporter leur assistance aux pays en développement qui souhaitent promouvoir leur industrie touristique ;
4. Prend note avec intérêt des résultats satisfaisants des réunions des Commissions régionales qui ont toutes été accompagnées de séminaires techniques, avant la présente session du Conseil, ainsi que du nombre et de la qualité des réunions techniques prévues pour les diverses régions pendant l'année en cours ;
5. Accepte avec gratitude l'invitation du Gouvernement du Maroc qui a proposé d'accueillir à Marrakech, les 11 et 12 février 1999, le Troisième Forum international du tourisme à l'intention des parlementaires et des pouvoirs locaux ;
6. Constate avec intérêt les progrès accomplis pour la mise au point et l'application pratique des divers instruments d'éducation et de formation que prévoit le programme ;

7. Exprime sa satisfaction au sujet de la préparation d'une série de nouveaux stages de formation de courte durée destinés aux diplomates et aux fonctionnaires des Administrations nationales du tourisme des Etats Membres, aux cadres des entreprises touristiques et aux professeurs des établissements d'enseignement ;
8. Accepte, sous réserve de son approbation par l'Assemblée conformément à l'article 12 i) des Statuts, la convention conclue avec le Gouvernement de l'Andorre relative à la création, dans la principauté, de l'Institut de l'OMT pour la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation touristiques et exprime sa reconnaissance au Gouvernement de l'Andorre pour sa généreuse contribution à cette initiative ;
9. Prend acte de la préparation de la Conférence mondiale sur le tourisme durable dans les petits États insulaires en développement qui se tiendra à Maurice du 26 au 28 octobre 1998 ;
10. Salue l'initiative visant à effectuer une enquête sur les flux des investissements étrangers destinés au développement du tourisme, en collaboration avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) du Groupe de la Banque mondiale, et charge le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa prochaine session, des résultats de cette enquête et des propositions relatives au rôle de l'OMT pour faciliter ces flux ;
11. Fait sienne la proposition de la France visant à actualiser le fichier d'experts de l'OMT et à créer au sein de l'Organisation un lieu de concertation et d'échange sur l'ingénierie touristique et la coopération entre les Etats Membres ;
12. Prend note des activités menées depuis sa dernière session afin d'encourager l'application des Recommandations de l'OMT et des Nations Unies sur les statistiques du tourisme et d'aider les États à prendre conscience de l'importance économique du tourisme aux niveaux tant national qu'international et à l'évaluer avec plus de précision ;
13. Note la liste des publications statistiques régulières, des études de marché et des études régionales spéciales parues depuis sa dernière session ;
14. Félicite le Secrétariat pour la publication de la première édition du Rapport économique du tourisme qui contient une analyse appréciable de l'apport du tourisme à l'économie partout dans le monde ;
15. Prend note avec intérêt de la préparation de la Conférence mondiale sur la mesure de l'impact économique du tourisme, qui se tiendra à Nice au deuxième trimestre de 1999 sur l'invitation des autorités locales avec le plein appui du Gouvernement français ;

16. Souhaite que cette Conférence puisse favoriser la mise en place d'un langage commun en matière de mesure de l'impact économique du tourisme, se basant notamment sur le compte satellite du tourisme de l'OMT et invite les autres institutions internationales publiques et privées intéressées à s'inscrire dans cette perspective ;
 17. Prend acte des progrès réalisés dans l'exécution des divers projets figurant dans la section « Qualité du développement touristique » du programme, en particulier pour ce qui a trait à la facilitation et à la libéralisation du commerce des services touristiques, à la préparation du futur Code mondial d'éthique du tourisme, à l'action en matière de sécurité et de protection des touristes, à l'hygiène alimentaire pour les touristes et à la campagne internationale contre la prostitution des enfants dans le tourisme ;
 18. Constate avec satisfaction la diffusion croissante des informations de l'Organisation dans les médias, qui rapportent de plus en plus ses activités ;
 19. Note avec intérêt l'organisation d'ateliers sur les relations avec les médias et sur la gestion des crises et encourage le Secrétariat à développer encore le programme d'aide aux Membres dans ce domaine comme dans celui de la documentation, et
 20. Accueille avec intérêt la proposition de la France de faciliter les échanges d'expériences sur la mesure et la valorisation de l'impact des grandes manifestations culturelles, religieuses et sportives, fortement médiatisées.
-

CE/DEC/5(LVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1997

Point 5 b) de l'ordre du jour
(documents CE/58/5 a) et CE/58/5 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1997,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances, présenté par son Président (Allemagne),

1. Constate qu'au cours de l'exercice financier 1997, un équilibre global a pu être maintenu entre les dépenses et les recettes budgétaires ;
2. Approuve les transferts de crédits effectués des sections 1 et 3 à la section 5 de la partie III du budget, avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances et conformément à l'article 5, 3 a) du Règlement financier et à la disposition 3.07 des Dispositions financières détaillées ;
3. Fait sienne la recommandation, formulée par les Commissaires aux comptes et approuvée par le Comité du budget et des finances, relative à la création d'un « compte spécial pour les recettes provenant du PNUD à titre de dépenses d'appui aux agences », afin de constituer une source de financement du prochain budget, le montant à y affecter étant fonction des fonds qui seront disponibles quand l'Assemblée générale adoptera le budget de la période 2000-2001 ;
4. Autorise le Secrétaire général à transférer au compte spécial en question la somme de 269 958,85 dollars perçue en 1997 au titre susmentionné et à procéder aux régularisations comptables pertinentes dans les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice 1997 ;
5. Demande au Secrétaire général de lui faire rapport, par l'intermédiaire du Comité du budget et des finances, sur les éventuels changements à apporter tant à la comptabilité de l'Organisation qu'aux contributions de ses Membres par suite du remplacement de la monnaie locale par l'euro, en faisant référence aux mesures qu'adopteront en la matière d'autres institutions du système des Nations Unies se trouvant dans une situation analogue ;
6. Insiste auprès des Membres ayant des arriérés de contributions pour qu'ils s'acquittent dès que possible de leurs obligations financières et, si besoin est, qu'ils conviennent avec le Secrétaire général de plans de paiement de leurs dettes par versements échelonnés ;
7. Charge le Secrétaire général d'intervenir auprès des anciens Membres de l'Organisation qui lui doivent des contributions dans le but de percevoir leurs arriérés, et
8. Prie le Secrétaire général de transmettre les comptes de gestion de 1997 à l'Assemblée générale avec l'avis favorable du Conseil exécutif.

.....

CE/DEC/6(LVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

**c) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière
et plan de dépenses pour 1998**

Point 5 c) de l'ordre du jour
(documents CE/58/5 a), CE/58/5 c) et CE/58/5 c) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend note du rapport présenté sur le plan de dépenses de 1998 pour la mise en oeuvre du programme de travail et de l'équilibre de ce plan par rapport aux recettes escomptées ;
2. Constate que dans la prévision de dépenses effectuée pour l'exercice en cours, la limite des crédits approuvés à cet effet par l'Assemblée générale a été respectée ;
3. Prie instamment les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler dans les plus brefs délais leur contribution de 1998, afin de faciliter l'application sans retard du programme ;
4. Approuve la révision du barème des traitements des fonctionnaires de la catégorie des services généraux avec effet rétroactif au 1^{er} mars 1997 et la révision du barème des traitements des fonctionnaires de la catégorie des services organiques et des catégories supérieures, conformément au principe «ni perte ni gain», avec effet rétroactif au 1^{er} mars 1998, et
5. Exprime sa gratitude au Gouvernement de l'Espagne pour les travaux annoncés d'amélioration des installations du siège.

.....

CE/DEC/7(LVIII)

Questions administratives, financières et statutaires**d) Contributions des Membres effectifs y associés pour 1999**

Point 5 d) de l'ordre du jour
(documents CE/58/5 a) et CE/58/5 d))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document CE/58/5 d) relatif aux contributions des Membres de l'Organisation,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances à ce sujet,

Constatant qu'à ce jour, l'Organisation des Nations Unies n'a pas apporté de modifications fondamentales quant à la méthodologie de sa propre formule de contributions, mais qu'elle a néanmoins introduit des adaptations positives pour ce qui est de la période de statistiques ainsi que des paramètres à prendre en compte pour l'établissement de son propre barème pour les années 1998-2000,

1. Décide d'approuver le barème des contributions des Membres effectifs et des Membres associés de l'Organisation pour 1999, tel qu'il figure à l'annexe du document CE/58/5 d), fondé sur la moyenne des statistiques des six années de la période 1990-1995, sur la base de laquelle l'Organisation des Nations Unies a calculé les contributions de ses Membres pour la période 1998-2000, et avec la limite de 4 318 dollars comme revenu par habitant, également adoptée par les Nations Unies et à partir de laquelle, selon la formule de fixation des parts contributives de l'OMT, il est consenti un abattement sur le revenu national ;

Conscient des problèmes et difficultés que suscite la formule appliquée par l'OMT,

2. Convient qu'il faut entreprendre sans plus tarder une révision de cette formule, afin d'éliminer les inconvénients les plus notables résultant du système des groupes, spécialement en y introduisant un mécanisme de transition plus élaboré pour les Membres changeant de groupe, et ceci tout en continuant à respecter les principes de la formule de Lusaka, et
3. Prie le Secrétaire général de reprendre l'étude de la révision de la formule de fixation des parts contributives des États Membres en recourant au besoin à une assistance extérieure, et de lui rendre compte des résultats obtenus par l'intermédiaire du Comité du budget et des finances.

.....

CE/DEC/8(LVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

**e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts
et du paragraphe 13 des Règles de financement
annexées aux Statuts**

Point 5 e) de l'ordre du jour
(documents CE/58/5 a) et CE/58/5 e))

Le Conseil exécutif,

Sachant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à **26** Membres effectifs et à **52** Membres affiliés,

1. Prend note avec satisfaction du fait que le Membre effectif Haïti a réalisé un effort considérable pour diminuer ses arriérés, tout en constatant que les dispositions du paragraphe 13 lui sont encore appliquées, sa dette au titre des arriérés dépassant encore le montant de la contribution due par lui pour les deux années financières écoulées ;
2. Exhorte les autres Membres auxquels sont également appliquées ces dispositions à respecter leurs engagements, au besoin en proposant un échelonnement du règlement de leurs arriérés ;

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts dont jouissent certains Membres sur décision de l'Assemblée générale à sa douzième session,

3. Note que les Membres effectifs El Salvador, Pérou et République démocratique populaire lao ont respecté cette année les accords conclus ;
4. Prend acte, en outre, du fait qu'un deuxième groupe se composant des Membres effectifs Congo, Costa Rica et Guinée-Bissau a tenu partiellement les engagements pris, tandis qu'un troisième groupe constitué du Burkina Faso, de la Géorgie, de la Guinée, du Nicaragua, du Sénégal, du Soudan et du Yémen n'y a pas encore fait honneur ;
5. Demande au Secrétaire général de rappeler aux Membres n'ayant pas encore respecté les accords conclus, que l'exemption temporaire de l'application des dispositions en question est subordonnée au respect du plan de paiements objet d'un accord, et

6. Prie de surcroît le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa prochaine session, du respect des accords conclus afin, selon le cas, de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement accordée par l'Assemblée générale ou, au contraire, de les réappliquer aux Membres qui n'auront pas tenu leurs engagements.
-

CE/DEC/9(LVIII)

Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT

a) Rapport du Président

Point 6 a) de l'ordre du jour
(document CE/58/7 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président du Conseil professionnel de l'OMT - Membres affiliés- à propos des activités du Conseil professionnel de l'OMT dans le cadre de son programme de travail pour la période 1998-1999,

1. Remercie le Président pour son rapport ;
 2. Exprime sa satisfaction concernant l'exécution des activités menées et la nouvelle étude entreprise en 1998 intitulée «La disponibilité du temps libre dans l'avenir : son effet sur le tourisme» ;
 3. Juge particulièrement intéressant le développement du Conseil professionnel de l'OMT récemment créé et demande au Secrétaire général d'accorder une priorité spéciale à la mise en oeuvre de ses activités ainsi qu'à sa contribution, dans l'avenir, à la définition des grandes lignes du programme de travail de l'OMT ;
 4. Se félicite de la reconduction annoncée de l'accord avec le Gouvernement espagnol relatif au financement partiel des frais du Secrétariat du Conseil professionnel de l'OMT, et demande aux autres Etats Membres de suivre l'exemple de l'Espagne en apportant également leur contribution au fonctionnement dudit Conseil, et
 5. Constate avec satisfaction l'augmentation significative du nombre des candidats à la qualité de Membre affilié au sein de la composante «Conseil professionnel de l'OMT».
-

CE/DEC/10(LVIII)

Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT

**b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures
à la qualité de Membre affilié**

Point 6 b) de l'ordre du jour
(document CE/58/7 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 5 juin 1998,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité et
2. Décide de présenter à la treizième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :
 - 2.a. Demandes d'adhésion en règle
 1. Africa Tours - Voyages et tourisme (Mauritanie)
 2. Civil Aviation Authority (Ouganda)
 3. Coopers & Lybrand (États-Unis d'Amérique)
 4. Danish Tourism Development Centre (Danemark)
 5. East New Britain Tourist Bureau (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
 6. Egyptian Travel Agents Association (Égypte)
 7. Empresa Paraibana de Turismo S/A (Pbtur) (Brésil)
 8. Feibrat - Feria Internacional de Turismo de Brasil (Brésil)
 9. Tourism Industry Association of New Zealand (Nouvelle-Zélande)
 - 2.b. Demandes d'adhésion à soumettre au Sous-Comité dès réception des documents nécessaires
 1. Barrington International Hospitality Inc. (États-Unis d'Amérique)
 2. Claes Almér International AB (Suède)
 3. Continuum AB (Suède)
 4. Deluxe Mexico Hotels (États-Unis d'Amérique)
 5. Fujairah Tourism Bureau (Émirats arabes unis)
 6. International Institute of Hotel Management & Tourism (Fédération de Russie)
 7. Mehr-E-Khavar Air Service, Tours & Travel Agency (Iran)
 8. Organisation. Gestion. Marketing (OGM) (Belgique)

9. Pictor - Patrimoine international : Conservation et tourisme responsable (France)
 10. Tourism Corporation of Gujarat Ltd. (Inde)
 11. Tourism Council Australia (Australie)
 12. Tourism Promoters (Colombie)
 13. Russian International Academy for Tourism (Fédération de Russie)
-

CE/DEC/11(LVIII)

Avenir de l'Organisation

Point 7 de l'ordre du jour
(documents CE/58/6 et CE/58/6 Add.1))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 364(XII) de l'Assemblée générale ainsi que des documents qui l'accompagnent,

1. Se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un partenariat public-privé effectif dans le respect des règles statutaires de l'Institution et de sa nature intergouvernementale, notamment par la mise en place auprès du Secrétaire général d'un groupe stratégique mixte de spécialistes de haut niveau, destiné à le conseiller et dont les membres sont nommés par le Secrétaire général en tenant compte d'une distribution géographique équitable ;
2. Encourage les Membres affiliés à poursuivre dans la voie du renforcement de leurs activités et de leur rôle, au travers du Conseil professionnel qu'ils ont constitué ;
3. Approuve les propositions formulées dans le rapport qui lui est soumis afin d'étendre le champ des consultations préalables à la préparation du programme général de travail pour les années 2000 et 2001 ;
4. Décide de poursuivre ses réflexions quant à la possibilité de procéder aux réformes statutaires nécessaires pour pouvoir éventuellement accueillir comme Membres associés des territoires relevant d'Etats non Membres de l'Organisation, dans la mesure où la souveraineté de ces territoires n'est pas contestée ;

5. Prend note des progrès limités accomplis par les Nations Unies dans la réforme de leur propre mécanisme de contributions, et
 6. Demande au Secrétaire général, en consultation avec le Comité du budget et des finances, d'en déduire les modifications susceptibles d'être transposées à l'OMT, et de les lui proposer dans le cadre de la préparation du prochain budget de l'Organisation.
-

CE/DEC/12(LVIII)

Célébration de la Journée mondiale du tourisme en 1998

Point 8 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu l'intervention du délégué du Mexique,

1. Le remercie chaleureusement pour les conditions exceptionnelles dans lesquelles il entend célébrer, le 25 septembre 1998, dans la ville de Mérida, la Journée mondiale du tourisme ;
 2. Invite les ministres du tourisme et les délégations présentes à participer à cette importante manifestation, et
 3. Se félicite des autres initiatives prises de par le monde, telles que celle de l'Iran, Madagascar et des Philippines afin de conférer le lustre qui convient à cette célébration.
-

CE/DEC/13(LVIII)

Préparation de la treizième session de l'Assemblée générale

Point 9 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu avec satisfaction l'intervention du représentant du Chili sur la préparation de la treizième session de l'Assemblée générale,

1. Prend note que l'Assemblée générale se déroulera du 24 septembre au 1er octobre 1999 à Santiago du Chili et que l'ouverture de la session se tiendra le 27 septembre et coïncidera ainsi avec la célébration de la Journée mondiale du tourisme de 1999, et
 2. Remercie les autorités chiliennes pour les efforts déjà accomplis en vue d'assurer le succès de la session du Chili de l'Assemblée générale.
-

CE/DEC/14(LVIII)

**Lieu et dates de la cinquante-neuvième session
du Conseil exécutif**

Point 10 de l'ordre du jour
(documents CE/58/8 et CE/58/8 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note avec gratitude de l'offre présentée par le Gouvernement argentin,

Décide de tenir sa cinquante-neuvième session les 1er et 2 décembre 1998 à Ushuaia (Argentine), précédée, le 30 novembre, par la dix-septième réunion du Comité technique du programme et de la coordination (CTPC).

.....

CE/DEC/15(LVIII)

Remerciements au pays-hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les différents points de l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session dans des conditions d'efficacité et de confort remarquables, grâce aux facilités généreusement mises à sa disposition par le Gouvernement du Portugal,

1. Exprime sa très vive gratitude à ce dernier,

2. Le remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser une Conférence ministérielle sur les océans et les nouveaux espaces touristiques, et se sent honoré par la présence à ladite Conférence de S.E. M. Mario Soares, ancien Président de la République et Président de la Commission mondiale des océans, à son ouverture ;
3. Le remercie également d'avoir prévu à l'intention des Membres du Conseil une visite de l'EXPO '98 au cours de laquelle ils ont eu l'honneur de rencontrer S.E., M. António Guterres, Premier Ministre du Portugal, et ont pu apprécier les magnifiques installations des pavillons de l'exposition, et
4. Prie M. Joaquim Pina Moura, Ministre de l'économie du Portugal, Président du Conseil exécutif, de bien vouloir transmettre à S.E. M. Jorge Sampaio l'expression de la très vive satisfaction des Membres du Conseil qui ont pu apprécier le sens traditionnel de l'hospitalité portugaise et de la sienne propre.

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Etaient présents à la cinquante-huitième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres du Conseil ci-après : Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Ethiopie, France, Inde, Israël, Italie, Jamaïque, Madagascar, Malaisie, Maroc, Ouzbékistan, Philippines, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Seychelles, Sri Lanka et Turquie ;
- 2) le représentant des Membres associés (Macao) ;
- 3) les Présidents des Commissions régionales suivantes : Afrique, Amériques, Asie de l'Est et le Pacifique, Asie du Sud et Europe ;
- 4) les représentants des Etats Membres suivants : Algérie, Andorre, Angola, Autriche, Brésil, Chili, Colombie, Finlande, Géorgie, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Iran, Jordanie, Namibie, Pérou, Pologne, République centrafricaine, République tchèque, Slovaquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Yémen, en tant qu'observateurs ;
- 5) le Saint-Siège en tant qu'Observateur permanent ;
- 6) le Membre associé Madère, en tant qu'observateur ;
- 7) le Président du Comité du budget et des finances (Allemagne) ;
- 8) le Commissaire aux comptes (Espagne) ;
- 9) les représentants des Etats non membres de l'Organisation suivants : Lettonie et Saint-Kitts-et-Nevis en tant qu'observateurs, et
- 10) le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).